DIRECTION GÉNÉRALE
DES DOUANES ET
DROITS INDIRECTS

0 (1)

cerfa
N° 14421*01

OPÉRATIONS SOUS DOUANE

NOMBRE D'INTERCALAIRES

CÉDANT (2)

1

BUREAU DE DOUANE

BUREAU DE

SITUATION DES MARCHANDISES

LIEU D'ENTREPOSAGE

EMPLACEMENT DES MARCHANDISES

FORMALITÉS ACCOMPLIES (5)

COMMERCE EXTÉRIEUR — OUI / NON

CONTRÔLE DES CHANGES — OUI / NON

PAYS PROVENANCE — RSI JOINT

PAYS ORIGINE — RSE JOINT

DÉCLARANT

AGRÉMENT

RÉPERTOIRE

SOMMIER N° DU

SOMMIER N° DU

SOMMIER N° DU

DÉCLARATION (4)

POSITION DES MARCHANDISES (5)

IMPORTATION EXPORTATION MARCHÉ INTÉRIEUR

TYPE D'ENTREPOT

AUTRE RÉGIME DOUANIER :

MARQUES ET NUMÉROS - NOMBRE ET NATURE DES COLIS - DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	N D P (6)	POIDS BRUT	QUANTITÉS COMPLÉMENTAIRES	POIDS NET	VALEUR
1					
2					

PIÈCES JOINTES

OPÉRATION ENVISAGÉE

TRANSPORT DU MAGASIN
SITUÉ A :

AU MAGASIN
SITUÉ A :

CESSION DE PROPRIÉTÉ A (7)

NATURE DES MANIPULATIONS (8)

DATE PRÉVUE (9) :

DURÉE PROBABLE

LIEU :

JE SOUSSIGNÉ, DÉCLARE SOUS LES PEINES DE DROIT QUE LES MARCHANDISES DÉCRITES CI-DESSUS DOIVENT FAIRE L'OBJET DE MA PART, SOUS RÉSERVE DE L'AUTORISATION DU SERVICE DES DOUANES (10) :

D'UN CHANGEMENT DE MAGASIN (5) 1

D'UNE CESSION DE PROPRIÉTÉ (5) 2 AVANT DÉDOUANEMENT APRÈS DÉDOUANEMENT

DES MANIPULATIONS DÉTAILLÉES CI-CONTRE (5) 4

ET MOI SOUSSIGNÉ, AGISSANT EN QUALITÉ DE CESSIONNAIRE, M'ENGAGE A ME CONFORMER AUX LOIS, RÈGLEMENTS ET DISPOSITIONS PROPRES A L (AUX) OPÉRATION (S) CONCERNÉE (S) SOLIDAIREMENT AVEC (11)

QUI SE PORTE CAUTION POUR LA SOMME DE (12)

A LE

LE DÉCLARANT (13) LE CÉDANT (13) LE CESSIONNAIRE (13) LA CAUTION (13)

Direction Générale des Douanes et Droits Indirects - 94366 BRY-SUR-MARNE Cedex - ☎ 01 48 82 51 51 - Fax : 01 48 82 51 59

1. Les deux chiffres à porter en regard du sigle " O " sont reconstitués de la façon suivante :

1er chiffre. — 1 : Changement de magasin.
2 : Cession de propriété.
4 : Manipulations : — En entrepôt de stockage.
— Prélèvement d'échantillon ou examen avant dédouanement.
(Si plusieurs opérations sont réalisées simultanément, les codes correspondants sont additionnés).

2e chiffre. — 1 : Importation.
2 : Exportation.

Exemples : Manipulation et changement de magasin dans un entrepôt de stockage à l'importation : **O 51.**

2. A compléter dans le cas de cession.

3. A compléter sur le 3e exemplaire.

4. Compléter, selon le cas, par les données suivantes : manifeste, gros, TIR, S 61... indiquer le nom et la date du titre. Lorsqu'il s'agit d'opérations portant sur des marchandises non encore dédouanées, ajouter la mention : " Marchandises non dédouanées ".

5. Porter une croix dans la case « ad hoc ».

6. Dans le cas d'opérations prenant place avant dédouanement, la désignation des marchandises doit correspondre à une appellation commerciale ou usuelle. Le numéro N. D. P. n'est pas indiqué.

7. Nom, adresse, numéro S.I.R.E.N. du nouveau propriétaire.

8. A compléter par l'indication de la manipulation envisagée. Il est rappelé que le régime de l'entrepôt de stockage prévoit une liste limitative de manipulations autorisées.

Lorsqu'il s'agit de procéder sur des marchandises non encore dédouanées à un examen ou à un prélèvement d'échantillons, porter la mention : " Examen " ou " Prélèvement d'échantillons ".

9. Déposer la demande 24 heures à l'avance si une surveillance du service est nécessaire.

10. L'autorisation du service figure à la page 4 du formulaire.

11. Compléter par les nom et adresse de la caution. Elle n'a pas à signer si elle a mis en place un cautionnement global pour le régime considéré. Dans ce dernier cas, le déclarant raye la mention " solidairement avec... qui se porte caution pour la somme de... " et appose à l'emplacement prévu pour la signature de la caution l'indication suivante : " Cautionnement global ". Cette mention doit également être supprimée lorsque l'opération envisagée ne nécessite pas de garantie.
S'il y a dépôt d'une consignation, le soumissionnaire raye également les mentions définies à l'alinéa précédent, à charge pour le service d'indiquer dans l'emplacement réservé à la signature de la caution : le numéro, la date et le montant de la consignation.

12. Le montant du cautionnement doit être porté dans la grille, le chiffre des unités étant placé à l'extrême droite. Les cases non remplies doivent être bâtonnées.

13. Signature manuscrite et nom.